



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

PV CRQD N° 07 en Date du 27/12/2010

1/3

Membres Présents : Mrs KARTALI /DJ – BOUHADIBA /F - BENSAHLI /A –

AFFAIRE DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°42 Ren: E.S.Oued Fodda – J.S.Bethioua S/G -Chpt R2 du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres et délégué signalant :
- ❖ 2^{eme} Avertissement officiel (A) du Club JSB Mr ATTALAH. K- Lic/N°106.
- ❖ Disqualification du joueur GHAZI - T- Lic/N°093du club JSB pour insulte et propos grossier envers officiel.
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB.

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une amende **de 2.500 DA au Club J.S.BETHIOUA** (2^{eme} Avertissement OFF (A))
- ↪ Il est infligé une suspension **de 02 matchs au joueur GHAZI - T- Lic/N°093du club J.S.B**
- ↪ Il est infligé une amende **de 2.500 DA au Club J.S.BETHIOUA**

AFFAIRE N°43 Ren: N.R.Ain.El.Turk – NASR Ouled Mimoun S/G R2 - du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant :
- ❖ Participation du joueur CHORFI A.E.K club NASR O/M CNI/ N°667759 sans qualification LRHB Oran
 - ❖ Absence Licences « manager » du club NASR O/M
 - ❖ Vu les règlements généraux FAHB
 - ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financière

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une amende **de 10.000 DA au Club NASR O/M**
- ↪ Avertissement au club NASR O/M pour absence licence « manager ».
- ↪ Le Score de la rencontre est maintenu

AFFAIRE N°44 Ren: JP Ain Bia – JSM Relizane- S/G R1 - du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Avertissement OFF (B) Mr. BELKHEIR -A. Lic/N°290 du club JSMR.
- ❖ Mauvaise état des filets.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmé OFF (B) **Mr. BELKHEIR -A. Lic/N°290 du club JSMR**
- ↪ Il est infligé une amende **de 200 DA au Club J.PAA**



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

AFFAIRE N°45 Ren: CS Oran – JS Arzew S/G R1- du 24/12/2010

2/3

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ 2^{eme} Avertissement officiel (A) du Club CSO Mr LADOUANI. S.A- Lic-N°075.
- ❖ 2^{eme} Avertissement officiel (A) du Club JSA Mr BENBRAHIM /M Lic- N°039.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une amende **de 2.500 DA au Club CSO** (2^{eme} Avertissement OFF (A))
- ↪ Il est infligé une amende **de 2.500 DA au Club JSA** (2^{eme} Avertissement OFF (A))

AFFAIRE N°46 Ren: HBC Tlemcen – DRCOran S/G R2- du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Avertissement OFF (A) Mr. BELAID -M. Lic/N°102 du club HBC Tlemcen.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement confirmer OFF (A) **Mr. BELAID -M.** Lic/N°102 du club HBCT

AFFAIRE N°47 Ren: MC Oued Tlelat – M.C. Sebdou S/G R2- du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Absence Licences « manager » du club **M.C. Sebdou**
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Avertissement au club **M.C. Sebdou** pour absence licence « manager ».

AFFAIRE N°48 Ren: A.S.S.C.A.B.Ain Berd – M.C. Bethioua S/G R2- du 25/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ Participation du joueur YAGOUBI .O club ASCAB CNI/ N°228522 sans qualification LRHB Oran
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Match perdu en faveur de M.C. Bethioua (10-00).
- ↪ Il est infligé une amende **de 10.000 DA au Club A.S.S.C.A.B.Ain Berd**



L.R.H.B ORAN

الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد وهران



L.R.H.B ORAN

3/3

AFFAIRE N°49 Ren: HBC Misserghin – USTénes S/G R1- du 24/12/2010

- ❖ Vu la feuille de match signalant :
- ❖ 2^{eme} Avertissement officiel (A) du Club UST Mr SELLAMA .DJ-Lic N° 178.
- ❖ Reserve du club U.S. Ténes sur le joueur KRATAR .M.A Lic N° 403 du club HBCM.
- ❖ Vu le paiement des droits de réserve.
- ❖ Après vérification au prés de la LRHB Oran.
- ❖ Vu les règlements généraux FAHB
- ❖ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

DÉCISION

- ↪ Il est infligé une amende **de 2.500 DA au Club UST** (2^{eme} Avertissement OFF (A)).
- ↪ Reserve non fondé

AFFAIRE N°50 Ren: IRBOran – NRB Hassi Mamech S/G R1- du 25/12/2010

DÉCISION

- ↪ Le joueur MANSOURI .R/ Lic N°253 du club IRBO est suspendu par mesure conservatoire sous référence 276 en date du 30/12/2010

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT

EFFET A COMPTER DU :

30-12- 2010

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
BOUHADIBA. F

LE PRÉSIDENT DE LA CRQD
KARTALI - DJ